

AGENDA

Le « Coup de Cœur Tiot Loupiot » est un prix littéraire dédié aux bébés et aux enfants jusqu'à 6 ans.

À partir d'une sélection d'albums faite par les professionnels du livre et de la petite enfance, les enfants sont invités à choisir leur album préféré.

Les enfants fréquentant la médiathèque, l'école et le Ram seront invités à participer à ce vote.

Les votes permettront du 01/01 au 30/05/2019 d'élire un ouvrage Coup de Cœur des 0-3 ans et un Coup de Cœur des 4-6 ans.



Assemblée générale du club de Loisirs

Si vous souhaitez adhérer au Club rendez-vous le

Mercredi 30/01 Salle des fêtes d'Enquin les Mines à **14h30**

Renseignements auprès de M LEROY Jean Pierre au 03.21.93.73.09

Permanences parlementaires

Brigitte BOURGUIGNON, députée de la 6ème circonscription assure une permanence chaque 4^{ème} vendredi du mois à 14 h, à la Mairie de Fauquembergues 8 rue de Saint Omer.

Prochaine permanence le vendredi 25 janvier 2019

PHOTOS SOUVENIR...

Club des Ribouldingues



Comité des Fêtes d'Enguinegatte



TELETHON 2018

1642 € de récolté !

1434 € de récolté !

TANDEM N°23

Votre bulletin d'informations

EDITO



Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil municipal, du centre communal d'actions sociales, du personnel communal et du regroupement pédagogique intercommunal de l'Hermitage, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de bonne année.

2018 vient de s'achever, cette fin d'année a été marquée par un cri d'alarme et de souffrance exprimé par une partie de la population de notre pays à travers le mouvement des « gilets jaunes ».

La diversité de sa composition, où des sensibilités de droite et de gauche, voire des deux extrêmes, se sont réunies, fédérées par un même sentiment d'injustice et de situations de précarité communes, interpelle.

Les racines de ce mouvement, sont bien plus anciennes que la présidence d'Emmanuel Macron :

- dégradation inexorable des conditions sociales,
- dégradation des revenus comme des situations au travail, pour des franges importantes de la population : la petite classe moyenne, les classes populaires salariées et retraitées,
- dégradation du tissu industriel pourvoyeur d'emplois,
- dégradation en zone rurale avec notamment les difficultés du monde agricole, les déserts médicaux qui s'accroissent, la perte d'activités artisanales et commerçantes, le recul des services publics de proximité, les problèmes de mobilité puisque pratiquement aucune solution alternative n'existe à l'utilisation de l'automobile.

Tout cela alimenté sur fond de promesses politiques successives intenable et d'un recul de l'Etat dans ses devoirs d'équilibre du territoire national.

Notre beau pays est celui de la déclaration des droits de l'Homme, celui qui a donné l'impulsion il y a plus de deux siècles à l'émergence de la démocratie dans le monde, celui dont la devise est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Mais il y a une tendance qui guette notre vieille démocratie : les inégalités de richesses y sont au plus haut depuis le début du siècle dernier.

Depuis les années 1980, le patrimoine public est massivement transféré à la sphère privée, notamment via les privatisations.

L'Etat s'appauvrit et n'a plus les moyens de protéger les citoyens du bas de l'échelle. Alors que la richesse nationale française a augmenté de manière substantielle, la richesse publique a fortement diminué et se traduit par un endettement record.

Nos gouvernants semblent avoir entendu les doléances exprimées, y ont ils répondu en prenant certaines décisions et en reportant d'autres ?

Car comment combler la fracture dans un pays où existent trois groupes apparemment inconciliables : un tiers de la société adapté à la mondialisation et le reste se partageant entre une France périphérique majoritairement rurale et une France des banlieues, des grandes métropoles au mieux non intégrée et le plus souvent révoltée.

L'avenir nous le dira, mais le présent nous a rappelé si besoin était que le Français reste frondeur et que réaliser les réformes nécessaires au pays des Gaulois n'est pas chose aisée !

Bonne année 2019 à toutes et à tous.

Hervé Dupont
Maire ENQUIN LEZ GUINEGATTE



ENQUINEGATTE
Dimanche 6 janvier à 11h - Salle des fêtes

ENQUIN LEZ GUINEGATTE
Samedi 26 janvier à 19h - Salle des fêtes



Janvier 2019

Les échos du conseil

Infos

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 18 décembre 2018

Validation du projet des travaux dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'investisseur éolien Nordex

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du Parc éolien du Mont d'Erny (sur le territoire d'Enguinegatte), une enveloppe de 20 000 € par Nordex a été allouée à la commune pour la réalisation d'actions environnementales. Il avait été décidé d'étudier la faisabilité de plusieurs actions :

- * Chauffage de la salle des fêtes d'Enguinegatte
- * Isolation thermique des logements de fonction
- * Aménagement paysager sur le terrain à côté de la salle des fêtes d'Enguinegatte.

Une étude en vue d'effectuer des économies d'énergie dans la salle des fêtes d'Enguinegatte a été réalisée par un conseiller en énergie partagé de la Fédération Départementale de l'Énergie. Elle préconise dans un premier temps le remplacement du système de chauffage actuel par un chauffage aérothermie (pompe à chaleur air/eau). Les travaux s'élèvent à 17 917 € HT

Le remplacement des menuiseries du logement de fonction s'élève à 5 411 € HT, il permettra de poursuivre les travaux engagé dans ce logement par l'ex commune d'Enguinegatte.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention avec Nordex pour le versement de leur contribution financière, d'un montant forfaitaire de 20 000 €. Il formule une demande de subvention auprès de la FDE pour le chauffage de la salle des fêtes.

Travaux en régie

Les heures de travail réalisés par les employés communaux sont comptabilisés en fonctionnement, lorsqu'il s'agit de main d'œuvre pour la réalisation de travaux d'investissement on nomme cela des travaux en régie. Le temps de travail est donc affecté directement à l'investissement concerné. Il en est de même pour les fournitures.

Le conseil municipal valide sur le budget 2018 les travaux en régie suivant :

Travaux	heures travail	Coût de la M.O charges patronales incluses	Fournitures payées en fonctionnement	Total
Eglise Serny	505,87	9 344,94 €	1 040,21 €	10 385,15 €
Vestiaires	648,46	12 036,69 €	1 789,42 €	13 826,12 €
Pose de radars	68,63	1 319,80 €		1 319,80 €
Cimetière Enquin	240	4 711,81 €	1924,48 €	6 636,29 €
TOTAL	1462,96	27 413,24 €	4 754,11 €	32 167,36 €

Mutualisation CAPSO : modification des modalités de facturation

La CAPSO propose à ses communes membres des prestations sous la forme de services communs : instruction des autorisations du droit du sol, contrôle des autorisations du droit du sol, assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes rurales.

A ce jour, ces prestations sont facturées au moyen d'un titre transmis aux communes concernées. **Pour optimiser l'intégration fiscale de la communauté, il est proposé de régler le montant de ces prestations par le biais des attributions de compensation.** Ces attributions de compensation fiscale correspondant au passage d'une communauté de communes à fiscalité additionnelle (CCCF) à une communauté de communes à fiscalité unique (CAPSU).

Un état annuel sera établi en début de chaque année budgétaire par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service (durant l'année N-1) et le montant dû par chaque commune adhérente. L'attribution de compensation de la commune sera ainsi diminuée de ce montant en année N, soit à compter de février.

Le conseil municipal valide le principe d'affectation des attributions de compensation pour le règlement des coûts d'utilisation des services communs.

Présentation du projet d'aide à la mobilité mise en place par le PLIE

Il concerne le financement du permis de conduire. Il s'adresserait à des personnes en recherche d'emploi dont l'absence de permis est un obstacle.

La commune identifie les personnes et les dirige vers le PLIE pour un diagnostic. **Ils intègrent un parcours d'accompagnement renforcé avec le PLIE dont le permis est une étape.**

Le financement se déroule en 2 étapes : d'abord le code puis une fois obtenu, 23 leçons de conduites. Le PLIE référence des auto-écoles à proximité de notre territoire et réalise un suivi.

La commune peut financer une partie du permis pour ces bénéficiaires et le reste serait financé par le PLIE.

Les bénéficiaires doivent avoir soit : plus de 26 ans être demandeur d'emploi depuis plus d'un an ou bénéficiaire du RSA, soit plus de 45 ans sans condition, soit en sortie de contrat aidé ou en parcours emploi compétence ou parent isolé.

Après débat à la majorité, le conseil municipal décide de participer au financement du permis pour les habitants de la commune, ciblés et entrant dans les conditions définies par le PLIE à hauteur de deux dossiers par an et de 500 € de participation.

INFOS

VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.

Votre pré-demande Passeport/CNI

Ses avantages

- Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...

Les étapes

- 1 Vous entamez votre demande depuis chez vous,
- 2 Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
- 3 Au terme de votre pré-demande, vous obtenez un numéro de pré-demande qu'il faudra conserver,
- 4 Avec ce n° de pré-demande, vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>

Vous pouvez vous rendre dans la commune de votre choix. N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.

VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.

- 1 Rendez vous sur le site permisdeconduire.ants.gouv.fr.
- 2 Cliquez sur «Effectuer une demande de permis de conduire»
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS
- 4 Cliquez sur «Mon espace conducteur»
- 5 Effectuez votre demande de permis de conduire
- 6 Suivez votre demande en ligne

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHÉ ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)
ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/ANTSdirect> @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures : www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.

- 1 Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHÉ ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)
ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/ANTSdirect> @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures : www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

Collecte des ENCOMBRANTS

A partir du 2 janvier 2019, la CAPSO met en place un service de collecte des encombrants **une fois par an sur chaque commune.**

Date de collecte : 08/04/2019

Inscription obligatoire une semaine avant le ramassage au

Tarif : 20 € le déplacement.

0 800 676 053 Service & appel gratuits

Minimum d'inscription : 20 demandes sur la commune

Encombrants acceptés



Meubles en bois et mobilier

Objets volumineux balançoire en bois...

Literie : Matelas, sommier, tapis...

Plus d'infos sur le site de la commune